



Travailleurs handicapés : simplification des formalités de déclaration

Actualité législative publié le 16/01/2020, vu 709 fois, Auteur : Assistant-juridique.fr

Depuis le 1er janvier 2020, tous les employeurs, y compris ceux de moins de 20 salariés, sont tenus de déclarer la présence de travailleurs handicapés dans leurs effectifs.

Cette déclaration se fait de manière plus simple qu'auparavant via la déclaration sociale nominative (DSN) en lieu et place de la déclaration papier ou à distance à l'Agefiph, qui comportait jusqu'à 5 formulaires et une centaine de rubriques à renseigner.

Une déclaration annuelle complémentaire informera, en début d'année suivante, sur les travailleurs handicapés intérimaires employés et les personnes mises à disposition par un groupement d'employeurs.

La déclaration d'obligation d'emploi des travailleurs handicapés (DOETH) passe donc, entre 2020 et 2021, progressivement de l'Agefiph aux organismes de sécurité sociale (Urssaf ou MSA) qui collecteront également la contribution, ce qui permettra aux employeurs d'avoir un interlocuteur unique.

Comme précédemment, les employeurs de 20 salariés et plus sont assujettis à une obligation d'emploi d'au moins 6 % de travailleurs handicapés et doivent verser une contribution s'ils n'atteignent pas cet objectif.

https://www.assistant-juridique.fr/aides_embauche.jsp

Articles sur le même sujet :

- [Guide pratique de l'association](#)
 - [Guide pratique de la SARL](#)
 - [Sanctionner un salarié](#)
 - [Licencier un salarié pour faute](#)
 - [Rompre un CDD](#)
 - [Rupture conventionnelle : mode d'emploi](#)
 - [Saisir le Conseil de Prud'hommes](#)
-
- [Quelles vérifications effectuer avant d'embaucher un salarié ?](#)
 - [Un salarié peut-il cumuler plusieurs emplois ?](#)
 - [Quelles sont les obligations d'affichage d'un employeur ?](#)
 - [Qu'est-ce que le titre emploi-service entreprises \(TESE\) ? Comment y recourir ?](#)

- Comment effectuer la déclaration préalable à l'embauche ?
- Retraite complémentaire : obligatoire ou pas ?
- Qu'est-ce que le registre unique du personnel ? Comment le remplir ?
- Visite médicale d'embauche : obligatoire ou pas ?
- Les aides à l'embauche d'une personne handicapée
- Qu'est-ce que la réduction générale des cotisations patronales sur les bas salaires (ex-réduction Fillon) ?
- Convention collective : obligatoire ou pas ?
- Convention collective applicable : la déterminer
- Changer de convention collective : possible ou pas ?